

COMPTE – RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 18 novembre 2014

Nombre de conseillers :	Date de convocation : 12 novembre 2014
En exercice : 56 Présents : 43	Date d'affichage : 21 novembre 2014
Votants : 46	

L'an deux mil quatorze, le 18 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M. Luc BZDAK, Président

Présents : MM. Christian HUILLE, Patrick SIMON, Guy JANOT, Alain CULLOT, Jean-Marie ALLOUCHERY, Luc BZDAK, Patrick DAHLEM, Jean MICHEL, Jean-Robert AUGUSTE, Mmes Valérie CORDEBAR, Annie PERRARD, MM. Benoit DEGUERNE, Thierry PETIZON, Dominique NICOT, Gérard TROCMEZ, Jean-Pierre RONSEAUX, Mme Hélène COLZY, M. Nicolas VIGOUR, Mmes Cécile CONREAU, Sylvie PORET, Anny DESSOY, MM. Jean-Pierre GILLET, Jérémie BAUDOU, Christian LAPOINTE, Michel SUPPLY, Bernard WAVREILLE, René DESSAINT, Mme Claudine NORMAND, MM. Christophe SAUVAGE, Eric LEGER, Patrick PONSART, Philippe CAUSSE, Christian LASSALLE, Didier PRIMAULT, Guy DELONG, Jacques BOURGOGNE, Bernard ROUSSEAU, Stéphane GALICE, Francis BLIN, Mme Anne TOUTAIN, MM. Jean-Claude ROGE, Frédéric MASSONOT, Jean-Marie VIEVEILLE.

Pouvoirs : M. Michel FRUIT représenté par M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Laurent CHARTOGNE représenté par M. Luc BZDAK, Mme Agnès FROMENT représentée par M. Christian LASSALLE

Monsieur Alain CULLOT a été nommé secrétaire

Le Président ouvre la séance mais avant de faire approuver le compte-rendu du conseil communautaire du 8 octobre dernier, il annonce que Mme PERRARD l'avait informé par mail qu'elle souhaitait apporter une modification concernant le remblai du terrain du groupe scolaire d'ECUEIL.

Le paragraphe a été modifié comme suit : « Mme PERRARD répond que le terrain n'a pas été remblayé en totalité. Du sable extrait de ce site a été utilisé pour la création de l'autoroute devenue la traversée urbaine de Reims et des apports de remblais ont été déposés ensuite ».

M. CAUSSE souhaite également apporter une rectification concernant le point relatif à la qualité de l'air, l'échéance du diagnostic n'est pas le 1^{er} janvier 2016 mais le 1^{er} janvier 2018.

Suite à ces rectifications, M. BZDAK demande aux conseillers communautaires s'ils ont d'autres remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président débute l'ordre du jour en présentant le premier point, le déploiement du numérique sur notre territoire. Il précise que le conseil général s'est positionné pour déléguer cette compétence au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM). Le SIEM sera porteur de ce projet.

D'autres départements ont déjà entamé ce déploiement de la fibre optique. Le SIEM nous demande de nous positionner pour le territoire de notre intercommunalité.

M. BZDAK donne lecture de la délibération suivante :

65/2014	SIEM : position de principe concernant l'évolution numérique du territoire
----------------	---

Le Président expose à l'ensemble du Conseil Communautaire que le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) est venu présenter les premières études visant à assurer l'aménagement numérique de notre territoire, afin d'évoluer du haut vers le très haut débit.

Deux scénarii ont été présentés :

1. 100% FTTH (Fiber To The Home)

Ce scénario consiste à aménager de façon homogène l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes avec la solution la plus pérenne : la fibre optique jusqu'à l'abonné. Le réseau déployé est constitué de fibre optique de bout en bout.

Cette solution pérenne donnera accès à des services performants, évolutifs et homogènes sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, cette solution présente des coûts élevés de mise en œuvre avec beaucoup de travaux (d'où des délais et des nuisances). L'utilisation d'une infrastructure FTTH publique par les opérateurs (notamment nationaux) n'est pas acquise, elle devra être négociée dans le cadre du projet départemental.

Le SIEM estime l'investissement global de cette solution à 8.4 M€ HT sur notre Communauté de Communes.

2. Scénario alternatif basé sur un mix technologique

Ce scénario s'appuie sur un mix technologique permettant de répondre plus rapidement aux zones les moins bien desservies au regard du haut débit, tout en s'inscrivant dans une démarche à plus long terme d'aménagement Très Haut Débit du territoire.

Compte tenu des données techniques et règlementaires, les actions identifiées par le SIEM sur notre territoire concernent :

- Montée en débit ADSL sur les Sous répartiteurs des communes de Chamery, Ormes, Rosnay et Trigny
- Montée en débit Radio sur la commune de Bouleuse et Bouilly
- Solutions individuelles via satellite pour les lignes mal desservies et réparties sur le territoire

Le montant des investissements pour cette solution sur notre Communauté de Communes est évalué à 897 k€ HT.

Les coûts de mise en œuvre de ce 2^e scénario s'avèrent moins élevés que le scénario 100% FTTH. Toutefois, il est important de noter que les solutions et les services disponibles seront hétérogènes sur le territoire et qu'il ne s'agit que d'une solution transitoire qui nécessitera des investissements complémentaires sur le long terme. Par ailleurs, ces solutions génèrent des coûts d'exploitation chaque année (déficit d'exploitation), sans perspective de revenus à terme.

↳ A l'école de GUEUX :

Des odeurs olfactives au niveau des sanitaires ont été constatées. Après vérification, les eaux usées des toilettes se déversaient dans le vide sanitaire au lieu des canalisations. La VMC ne fonctionne pas correctement.

↳ A l'école de PARGNY-lès-REIMS :

Des fissures ont été trouvées sur les murs porteurs. Un avis technique a été demandé à l'entreprise bâtiment associé.

Le Président donne lecture des délibérations suivantes :

66/2014	BUDGET GENERAL 2014 modification budgétaire 5
----------------	--

Vu le budget primitif 2014, et les modifications budgétaires 1, 2,3 et 4

Considérant les engagements de dépenses à intervenir, présentés par le Vice-Président chargé du secteur scolaire,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires 2014 suivantes :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Op	Objet	Montant
D	I	23	2317	031	TRAVAUX DANS LES ECOLES	+ 200 000 €
D	I	23	2318	023	TRAVAUX EAUX PLUVIALES	- 200 000 €

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

67/2014	BUDGET ANNEXE MARPA 2014 modification budgétaire 3
----------------	---

Vu le budget primitif 2014, et la modification budgétaire n°1,

Considérant la nécessité de financer une étude prospective financière du budget de la MARPA,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires 2014 suivantes :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Op	Objet	Montant
D	F	011	617		Etudes et recherches	+ 7 200 €
D	F	011	61522		Entretien de bâtiment	- 4 875 €
R	F	77	7718		Produits exceptionnels	+ 2 256 €
R	F	70	70878		Remboursst TEOM	+ 69 €

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

68/2014	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2014 modification budgétaire 2
----------------	--

Vu le budget primitif 2014, et la modification budgétaire n°1,

Considérant la nécessité d'ajouter des crédits relatifs aux amortissements,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires 2014 suivantes :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Op	Objet	Montant
D	F	042	6811		Amortissement des biens	+ 17 000 €
R	I	040	28156	OPFI	Amortissement des biens Par l'intermédiaire des articles 021 et 023	+ 17 000 €

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

QUESTIONS DIVERSES

Groupement de commandes pour le marché de prestations intellectuelles des PLU communaux

M. ROUSSEAU indique que 17 communes sur 33 ont décidé d'adhérer au groupement de commandes pour faire réaliser ensemble le PLU de leur commune par le même bureau d'études. Le marché a été lancé le 1^{er} décembre. Il est consultable sur le site internet de la Mairie de THILLOIS. Les offres des entreprises sont à remettre pour le 8 décembre 2014.

Il rappelle aux communes qu'elles doivent délibérer rapidement.

Indemnité receveur

M. BZDAK rappelle que lors du dernier conseil communautaire, une délibération concernant l'indemnité du receveur a été prise pour un taux de 40%. Pour information et pour répondre à certaines questions qui ont été posées, il indique que le montant de cette indemnité pour l'année 2014 s'élèvera à 492,07 €.

Cérémonie des vœux 2015

Dans le cadre de l'organisation des vœux des communes, M. BZDAK demande aux maires qui souhaitent qu'un représentant de la CCCV soit présent à cette cérémonie, de donner la date de leur cérémonie, dès que possible.

Les vœux de la communauté de communes Champagne Vesle se dérouleront le **mardi 6 janvier 2015 à 18h30**.

Réunion conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le **mercredi 10 décembre 2014 à 20 h 30**.

Projet de territoire :

Constitution du groupe de travail « transports »

M. RONSEAUX rappelle que lors de la dernière réunion du comité de pilotage pour le projet de territoire, il a été proposé de créer un nouveau groupe de travail concernant les transports qui sera axé sur 3 points :

- les aires de co-voiturage,
- favoriser les connexions vers les gares de Muizon et de Bezannes,
- mise en place d'un transport à la demande (TAD).

Il sollicite les élus qui sont intéressés par ce thème.

Mmes A.DESSOY, A.TOUTAIN, MM. R.DESSAINT, P.DAHLEM, G.TROCMEZ. sont retenus pour constituer ce groupe de travail.

Constitution du groupe de travail « habitat »

M. ROUSSEAU ajoute que le projet de territoire prévoit également d'étudier l'évolution de l'habitat sur notre intercommunalité, et pour ce faire il est également prévu de créer un groupe de travail.

Les membres volontaires retenus sont les suivants :

MM. L .BZDAK, B.ROUSSEAU, J.P.RONSEAUX, R.DESSAINT, M.SUPLY, G.RENARD,

Mmes A.DESSOY et A.TOUTAIN.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19 h 50.

Le Président,

Luc BZDAK